



**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

SÉANCE DU MARDI 5 NOVEMBRE 2019

Nombre de conseillers
en exercice : 39

A l'ouverture de l'affaire

Nombre de présents : 28
Nombre de représentés : 06
Nombre de votants : 34

OBJET

Affaire n°2019-136

**ZAC « RIVIERE DES GALETS »
CONVENTION PUBLIQUE
D'AMENAGEMENT AVEC LA SEDRE
APPROBATION DU COMPTE RENDU
ANNUEL A LA COLLECTIVITE
(CRAC) 2018**

NOTA / Le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil municipal a été faite le 28 octobre 2019 et affichée le 29 octobre 2019.

- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le : 7 3 NOV 2019

LE MAIRE



Olivier HOARAU

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le mardi cinq novembre, le Conseil municipal de Le Port s'est réuni à la Mairie, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 6^{ème} adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, M. Fayzal Ahmed Vali 1^{er} adjoint, M. Bernard Robert 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, Mme Annie Mourgaye 4^{ème} adjointe, Mme Annick Le Toullec 6^{ème} adjointe, M. Jean-Claude Maillot 7^{ème} adjoint, M. Armand Mouniata 8^{ème} adjoint, M. Wilfrid Cerveaux 9^{ème} adjoint, M. Faustin Galaor, M. Jean Paul Babef, M. Ludovic Latra, Mme Sonia Bitaut, M. Jean-Bernard Gaillac, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Jean-Hubert M'Simbona, Mme Karine Mounien, Mme Catherine Gossard, Mme Dorisca Tiburce, Mme Bibi-Fatima Anli, Mme Sabine Le Toullec, Mme Mémouna Patel, M. Daniel Vassinot, M. Henry Hippolyte, Mme Firose Gador, Mme Valérie Auber.

Absents représentés : M. Brandon Incana (par M. Alain Iafar), Mme Anne-Laure Boyer (par Mme Annick Le Toullec 6^{ème} adjointe), Mme Mikaëla Latra (par Mme Catherine Gossard), M. Romuald Tanguy (par Mme Danila Bègue), M. Jimmy Grondin (M. Jean-Paul Babef), M. Patrick Jardinot (par Mme Valérie Auber).

Arrivé (s) en cours de séance : Mme Sabine Le Toullec à 17h32.

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absent(s) : Mme Cala M'Rhéhourri 5^{ème} adjointe, M. Hary Auber, M. Patrice Payet, Mme Dalila Mahé, M. Sergio Erapa.

.....
.....

Affaire n°2019-136

**ZAC « RIVIERE DES GALETS »
CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT AVEC LA SEDRE
APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE (CRAC)
2018**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération n°2002-219 du Conseil municipal du 28 novembre 2002 approuvant la convention publique d'aménagement « ZAC Rivière des Galets » et rendue exécutoire le 15 janvier 2003,

Vu la délibération n°2017-123 du Conseil municipal du 07 novembre 2017 approuvant le compte rendu annuel à la collectivité arrêté au 31 décembre 2016,

Vu l'avis favorable de la commission « Aménagement – Travaux – Environnement » en date du 24 octobre 2019,

Vu le rapport présenté en séance du 5 novembre 2019 relatif à l'approbation du CRAC 2018 de la ZAC « Rivière des Galets »,

Considérant l'article 18 de la convention publique d'aménagement par lequel l'aménageur s'engage à produire et transmettre annuellement à la Ville un compte rendu annuel à la collectivité soumis à l'approbation du conseil municipal,

Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Mme Valérie Auber, M. Patrick Jardinot),

DECIDE

Article 1 : d'approuver le CRAC 2018 de la convention publique d'aménagement « ZAC Rivière des Galets » et notamment les points suivants :

- les dépenses et les recettes de l'année 2018,
- les objectifs opérationnels et le budget prévisionnel de l'année 2019,
- le bilan financier global actualisé, sous réserve du poste frais financier de court terme qui fera l'objet d'un examen approfondi dans le cadre de l'établissement du bilan de clôture de l'opération,
- la participation globale actualisée de la Commune à l'opération,
- la participation de la Commune au titre de l'année 2019.

Article 2 : d'approuver l'avenant n°12 au traité de concession qui en découle,

Article 3 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer les documents y afférents.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**


Olivier HOARAU

Envoyé en préfecture le 27/11/2019

Reçu en préfecture le 27/11/2019

Affiché le 27/11/2019



ID : 974-219740073-20191105-DL_051119_7-DE